CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99183** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2026**

ÉDITÉ LE 04/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 1996B02413

Siret : 410 165 336 00034

Code NACE : 2511Z

Numéro caisse de congés payés : 9012151

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AH 538 586

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AH 538 586

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : SARL METAL' SERVICE ETUDES REALISATIONS ASSISTANCE TECHNIQUE

17 BOULEVARD AMPERE
13014 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 90 52 12 **Fax :** 04 90 90 54 21

Portable : 0635200211

Responsabilité légale :
CARUSO ANTONY GÉRANT

Site Internet : www.metal-service13.fr

E-mail : contact@metal-service13.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 631 923 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	9	31/01/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.